

VIOLENCES DE GENRE EN MILIEU PROFESSIONNEL A OUAGADOUGOU : LES FEMMES DES CATÉGORIES DÉFAVORISÉES ET LES PLUS JEUNES SONT LES PLUS VICTIMES

Equipe de recherche

Madeleine WAYACK-PAMBE
Yentéma ONADJA
Dramane BOLY
Nathalie SAWADOGO,
Alis BAMBARA

Faits saillants

- Proportion de femmes victimes de violences sexuelles (4,4%) plus élevées dans le cadre professionnel.
- Jeunes femmes de 18-24 ans plus fréquemment victimes de violences physiques.
- Classe ouvrière non qualifiée, une catégorie socioprofessionnelle où les femmes sont plus exposées à la violence.
- Seulement 1 femme sur 4 (25,4% contre 74,6%) ayant subi une violence dans le cadre de son travail en a parlé à quelqu'un ou a demandé de l'aide.
- 9 femmes sur 10 n'ayant pas demandé de l'aide ont dit qu'elles ne savaient pas que c'était un problème.

« Violences à l'égard des femmes et des filles : tout acte de violence dirigé contre les personnes de sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes et aux filles un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques, morales, économiques et culturelles y compris la menace de tels actes, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »

Loi n° 061-2015/CNT

INTRODUCTION

Les violences basées sur le genre (VBG) sont un fléau qui affecte majoritairement les femmes et filles. Elles constituent un obstacle majeur à la liberté et à l'égalité entre les femmes et les hommes, et elles mettent en péril la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie des victimes.

Selon l'OMS (2021), dans le monde, environ une femme sur trois (27%) âgée entre 15 ans et 49 ans a subi une violence physique et/ou sexuelle de la part de son partenaire intime au cours de sa vie. Au Burkina Faso, l'enquête « Institutions sociales et égalité femmes-hommes » (SIGI), réalisée en 2017, révélait que 38% des femmes de 15 ans et plus avaient expérimenté une violence domestique au cours de leur vie et 17% au cours des 12 mois précédant l'enquête. La cible 2 de l'Objectif du développement durable (ODD.5) vise l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles. L'étude « Violences faites aux femmes fondées sur le genre et autonomisation économique des femmes à Ouagadougou », réalisée par l'ISSP, en 2022 a examiné les violences subies par les femmes âgées de 18 à 59 ans à Ouaga dans leurs différents espaces de vie. L'objectif était de contribuer à une meilleure connaissance des violences faites aux femmes fondées sur le genre et leurs relations avec l'autonomisation économique des femmes et des filles. Le but était de produire des données probantes pour aider les décisions qui visent l'égalité et l'équité de genre. Ce document présente la prévalence des violences subies par les femmes dans le milieu professionnel à Ouagadougou.



APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Une enquête quantitative a été réalisée sur trois mois entre mai et août 2021, auprès de 874 femmes résidant dans les ménages ordinaires déterminées de façon aléatoire dans la commune de Ouagadougou.

Deux questionnaires ont été utilisés pour la collecte des données. Un questionnaire ménage qui a servi à identifier dans chaque ménage une femme éligible âgée entre 18 et 59 ans, en plus des informations sur les caractéristiques du ménage et des membres du ménage. Un questionnaire individuel femme qui a été adressé à chaque femme éligible identifiée dans un ménage échantillonné et ayant marqué son accord pour participer à l'enquête. En plus des informations relatives aux caractéristiques démographiques et sociales des femmes enquêtées, il a servi au recueil d'informations

sur l'activité économique des femmes, les violences physiques, émotionnelles et sexuelles subies dans leurs différentes sphères de vie : l'espace public comprenant les lieux publics (rue, lieux de divertissements, etc.) ainsi que les services aux usagers (centres de soins de santé, administration publique et privée, etc.) ; l'espace professionnel et de formation (lieu de travail, espaces d'études et de formation, etc.) ; l'espace familial comprenant la famille et les proches y compris les amis et le voisinage, et l'espace conjugal (vie dans le couple).

Les questions sur les violences ont été posées pour les 12 derniers mois précédant le moment de l'entretien et pour les premiers mois suivant l'apparition de la pandémie de la Covid-19 au Burkina Faso.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En milieu professionnel, la prévalence des violences basées sur le genre est élevée

A Ouagadougou, près de 34,17% des femmes et des filles interrogées ont déclaré avoir été victime des violences basées sur le genre dans le milieu professionnel.

Avoir un statut professionnel défavorisé expose plus fréquemment aux trois types de violences étudiées.

Violences sexuelles : Les ouvrières non qualifiées sont les plus impactées.

A Ouagadougou, les violences sexuelles en milieu professionnel touchent principalement les ouvrières non qualifiées. 13,7% des femmes appartenant à cette catégorie ont déclaré avoir subi une violence à caractère sexuel dans le cadre de leur travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Près de 3% d'ouvrières qualifiées et de femmes travaillant en tant qu'indépendantes (à leur propre compte) et 1,7% des femmes cadres ont déclaré avoir subi des violences.

Tableau 1 : Proportion des femmes ayant subi une ou des violence(s) sexuelle(s) dans la sphère professionnelle selon le statut professionnel des femmes interviewées

A subi une violence sexuelle dans la sphère professionnelle				
Variables	n	OUI %	NON %	Chi2
Statut professionnel				26,17
Cadre	40	1,7	98,3	p=0,0102
Ouvrière qualifiée	64	2,8	97,2	
Ouvrière non qualifiée	81	13,7	86,3	
Employeuse	33	0	100	
Indépendante	376	2,9	97,1	
Aide familiale/stagiaire	37	0	100	

Source : Enquête VFF, 2022

Les violences physiques en milieu professionnel affectent principalement les aides familiales et les stagiaires

Les violences physiques en milieu professionnel affectent principalement les aides familiales ou les stagiaires. Elles sont 7,5% à avoir déclaré être violentées physiquement. On enregistre pour les autres catégories socioprofessionnelles 2,7% pour les ouvrières non qualifiées et 1,7% pour les cadres.

Tableau 2 : Proportion des femmes ayant subi une (ou des) violence(s) physique(s) dans la sphère professionnelle selon le statut professionnel des femmes interviewées

A subi une violence physique dans la sphère professionnelle				
	n	OUI	NON	Chi2
Statut professionnel				
Cadre	40	1,7	98,3	20,83
Ouvrière qualifiée	64	0	100	p=0,0099
Ouvrière non qualifiée	81	2,7	97,3	
Employeuse	33	0	100	
Indépendante	376	0,3	99,7	
Aide familiale/stagiaire	37	7,5	92,5	

Source : Enquête VFF, 2022

Les ouvrières non qualifiées et les manœuvres sont les plus victimes des violences émotionnelles

Les ouvrières non qualifiées et les manœuvres ont déclaré le plus avoir subi des violences émotionnelles dans l'espace public. L'examen selon le statut professionnel indique que 42,8% parmi ces dernières ont subi cette violence dans cet espace, contre 38,7% des ouvrières qualifiées et 23,8% des aides familiales et stagiaires.

Tableau 3 : Proportion des femmes ayant subi une ou des violence(s) émotionnelle(s) dans la sphère publique selon le statut professionnel des femmes interviewées

A subi une violence émotionnelle dans la sphère publique				
Variables	n	OUI %	NON %	Chi2
Statut professionnel				27,48
Cadre	40	68	32	p = 0,0051
Ouvrière qualifiée	64	61,3	38,7	
Ouvrière non qualifiée/ manœuvre	81	57,2	42,8	
Employeuse	34	75,8	24,2	
Indépendante	376	80,8	19,2	
Aide familiale/stagiaire	37	76,2	23,8	

Source : Enquête VFF, 2022

Les femmes les plus jeunes sont plus exposées à la violence physique

Les violences physiques dans le milieu professionnel touchent majoritairement les femmes les plus jeunes. 3,6% ont déclaré avoir été violentées physiquement.

Tableau 4 : Proportion des femmes ayant subi une (ou des) violence(s) physique(s) dans la sphère professionnelle selon leur groupe d'âge

A subi une violence physique dans la sphère professionnelle				
Variables	n	OUI %	NON %	Chi2
Groupe d'âge				11,77
18-24 ans	179	3,6	96,4	p=0,0076
25-34 ans	231	0,4	99,6	
35-44 ans	164	0,7	99,3	
45 ans et plus	135	0	100	

Source : Enquête VFF, 2022

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

- l'Etat burkinabè
 - Mettre en place un système de veille et d'alerte contre les VBG dans les institutions scolaires et professionnels
 - Réglementer et protéger le travail des aides familiales /apprentis et stagiaires
 - Sensibiliser les femmes et les jeunes filles à la dénonciation
 - Sensibiliser les jeunes scolaires et les professionnels aux normes de genre égalitaires
 - Envisager des campagnes de sensibilisation pour briser les normes sociales sur la sexualité des filles et promouvoir des normes de genre égalitaires
 - Mettre en place un système de réponse juridique et de prise en charge efficaces des victimes de VBG

RÉFÉRENCE

1. OMS (2021), Violence against women Prevalence Estimates, 2018. Global, regional and national prevalence estimates for intimate partner violence against women and global and regional prevalence estimates for non-partner sexual violence against women. OMS, Genève, 122p.
2. Ndedi, A. (2020). Framework in Ending Violence Against women and Girls with the Advent of the COVID 19 from an African Perspective. Available at SSRN 3575288. OCDE (2017). Etude Pays SIGI-Burkina Faso, <https://stats.oecd.org/>
3. Conseil National de la Transition. (2015). Loi n° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences a l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes. Ouagadougou, Burkina- Faso, CNT, 103P.

